MAISON RELAIS AXEL KICHENIN DU CHAUDRON

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



ASSOCIATION LA HALTE PERE ÉTIENNE GRIENENBERGER

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis

Tel : 0262 90 89 60 – Mail : asso.lahalte@lhpeg.re

www.lhpeg.re

SOMMAIRE

INTRODUCTION…….……p.3

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF……...……p.4

LE BILAN D'OCCUPATION DEPUIS 2013…..……...p.12

L'ACTIVITÉ EN 2025…… ……...p.13

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS…….p.25

CONCLUSION……...…..p.33

INTRODUCTION

La Maison relais du Chaudron poursuit en 2025 son ancrage solide au cœur du quartier de la cité « Cow-Boy », où elle est désormais pleinement identifiée par les habitants, les partenaires associatifs et les institutions depuis maintenant 13 ans d'activité. Cette reconnaissance locale s'accompagne d'une fréquentation stable du dispositif : 26 personnes ont été hébergées au cours de l'année, confirmant toujours la plus-value de cette solution de logement durable pour des publics particulièrement fragilisés. Comme chaque année, la rotation est restée très faible, reflet d'un sentiment de sécurité, de stabilité et d'appartenance éprouvée par les résidents à leur quartier et à leurs appartements. Cependant, 2025 a également reconduit des difficultés structurelles déjà anciennes. Les dégradations du bâti, en particulier les problématiques d'étanchéité entraînant infiltrations et humidité dans les logements comme dans les espaces communs, demeurent préoccupantes. La démarche de l'association engagée au tribunal pour ces désordres a amené la condamnation du bailleur social propriétaire à entreprendre d'importants travaux de réhabilitation qui débuteront dès le premier semestre 2026. La remise en état des bâtiments est un enjeu majeur, indispensable pour garantir aux résidents des conditions de vie dignes, adaptées à leurs fragilités et respectueuses de leur droit à un habitat sécurisé.

Par ailleurs, l'année 2025 a confirmé une nouvelle déception pour les résidents du Chaudron, toujours exclus du projet de conventionnement A.P.L.[1] dirigé par la D.E.E.T.S. Les motifs invoqués ; implantation et configuration du site ; privent les 22 résidents d'un soutien financier pourtant essentiel, alors même que l'ensemble des autres Maisons relais du territoire en bénéficie désormais. Nous espérons toutefois que les travaux entrepris par le propriétaire puissent conduire à une nouvelle évaluation de ce projet de conventionnement A.P.L. afin de permettre aux résidents de la Maison relais de bénéficier de ce dispositif destiné à leur avantage.

Dans un contexte économique marqué par une inflation durable, l'enjeu d'une amélioration de la subvention de fonctionnement reste également central pour préserver l'équilibre financier du dispositif et garantir la qualité de l'accompagnement.

Plus que jamais, 2025 met en lumière l'importance de consolider les moyens nécessaires à la poursuite de la mission fondamentale de la Maison relais : offrir aux personnes les plus vulnérables un cadre de vie pérenne, sécurisant et humainement soutenant, à la hauteur de leurs besoins.

[11] Aide Personnalisée au Logement.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

✓ Cadre législatif et réglementaire

Définition	La maison relais ou pension de famille (P.F.) est une forme de résidence sociale qui est un établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non, et des locaux communs affectés à la vie collective. Il s'agit d'une offre alternative au logement pour des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, et ayant pour la plupart fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement temporaire. De taille réduite, la structure propose un accompagnement à la vie quotidienne assuré par un couple d'hôtes.
Agréement	Le gestionnaire de pension de famille est agréé au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale (I.L.G.L.S.), visant notamment l'activité de gestion de résidences sociales sous l'autorité de la D.E.E.T.S.
Public accueilli	Des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, réalisant des allers-retours fréquents entre la rue et les dispositifs d'hébergement d'urgence, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend difficile leur accès à un logement ordinaire. Les PF accueillent notamment des personnes en fragilité, qui sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent accéder à un logement autonome du fait de leur isolement (social et / ou psychologique).
Durée de séjour	Contrat conclu pour une durée d'un mois tacitement renouvelable. Accueil sans limitation de durée, à vocation pérenne.
Forme d'habitat	Structure de taille réduite d'une capacité de 22 logements, alliant des logements individuels et des espaces collectifs, dans un tissu urbain intégré.
Modalités de fonctionnement	Les hôtes assurent différents services au sein de la résidence : - l'aide à la vie quotidienne auprès des résidents, sensibilisation sur l'hygiène de vie, notamment alimentaire, sur le respect des règles relatives à l'occupation du logement à la vie collective et au règlement intérieur ; - l'orientation des résidents vers les services sociaux et de santé ; - une veille, en exerçant un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par les résidents ou avec ceux-ci ; - l'organisation d'activités collectives autour des actes du quotidien, d'animations avec les résidents.

	- les fonctions de gestion locative sociale que sont l'accueil, l'information de la vie de la résidence et de l'environnement, la prévention des impayés par le suivi des dossiers d'aide au logement, la veille et l'orientation ; La personne accueillie signe un contrat d'occupation conclue pour une durée d'un mois et tacitement renouvelée, sans limite de durée. L'orientation sur l'ensemble des places est systématiquement réalisée par le S.I.A.O.
Financement	Fonctionnement : BOP 177 plafonné à 19.50 euros par jour et par personne. Investissement : Programme 135 (crédits F.N.A.P.) : PLAI/PLAI adapté. Participation des résidents par une redevance mensuelle ouvrant droit à l'Aide au Logement Sociale (A.L.S.) dans l'attente du conventionnement A.P.L. à venir. Le résident doit avoir suffisamment de ressources ainsi qu'un revenu régulier et stable ou bénéficier des minimas sociaux.
Solvabilité des personnes	Un projet de conventionnement à l'A.P.L. est en attente de mise en œuvre par la D.E.E.T.S. depuis février 2024.
Références législatives et réglementaires	- Circulaire interministérielle du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des P.F. et des Résidences Accueil (R.A) ; - Circulaire du 20 février 2012 relative à la campagne budgétaire du secteur Accueil, Hébergement et Insertion et à la contractualisation entre l'Etat et les opérateurs pour poursuivre le développement des pensions de famille ; - Circulaire 2012/04 du 13 janvier 2012 relative à la mise en œuvre opérationnelle du Logement D'Abord ; - Loi Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 (MOLLE) ; - Circulaire n°2008-248 du 27 Août 2008 relative à la création de MR ; - Circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux MR ; - Articles L.633-1 du CCH et D.331-14 et suivants.

Conformément à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation, les maisons relais sont des « établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ».

Sur les 22 places de la Maison relais, 15 places ont été définies Pension de Famille généraliste et 7 places Résidences Accueil destinées « à l'accueil de personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective et dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale ». Cependant, ces places R.A. ne disposent d'aucun moyen dédié et le public cible accueilli représente à minima le double du nombre de 7 places définies à l'ouverture de la structure.

✓ Définition et fonctionnement

Les maisons relais constituent une catégorie spécifique de résidences sociales. Elles se distinguent des autres formes d'hébergement par leur vocation à accueillir des personnes de manière durable, sans limitation de durée, et non dans une logique temporaire ou transitoire vers un logement de droit commun. Les résidents bénéficient ainsi d'un contrat d'occupation leur garantissant un cadre de vie stable.

Ces structures, de taille volontairement réduite, combinent des logements privatifs et des espaces collectifs conçus pour favoriser les relations de voisinage, les échanges du quotidien et la convivialité. Elles visent à se rapprocher autant que possible du fonctionnement d'un logement ordinaire, tout en offrant un environnement sécurisant et soutenant.

La maison relais a pour principales missions :

- Offrir un logement durable au sein d'une structure à taille humaine, apportant un cadre de vie convivial, sécurisant et chaleureux, animé et régulé par un couple d'hôtes présent au quotidien.
- Favoriser la recréation du lien social grâce à l'articulation entre espaces privatifs et collectifs et à la mise en place d'activités communes propices aux échanges.
- Encourager la participation à la vie de la Cité en développant des liens avec l'environnement local et en incitant les résidents à s'impliquer dans les différentes activités proposées.

Les maisons relais constituent un habitat adapté répondant aux besoins de personnes cumulant des fragilités : faibles ressources, isolement affectif ou familial, parcours de rue marqué par des ruptures successives, problématiques de santé physiques, psychologiques ou psychiatriques. Pour ces personnes, souvent dans l'impossibilité d'accéder, à court ou moyen terme, à un logement autonome, la maison relais représente une solution pérenne permettant stabilisation, reconstruction et intégration progressive dans un cadre de vie serein.

Elles offrent également un cadre d'accompagnement souple, fondé sur la présence quotidienne des hôtes, permettant d'ajuster en continu le soutien apporté aux résidents selon leurs besoins et leur évolution. Cette proximité favorise la détection précoce des situations de vulnérabilité, la médiation lors de tensions collectives et le maintien d'un climat de vie apaisé. Par ailleurs, la maison relais joue un rôle essentiel dans la prévention des ruptures de parcours, en soutenant les démarches de santé, d'accès aux droits ou d'insertion sociale. Enfin, elle contribue à redonner aux personnes un sentiment de dignité, de sécurité et d'appartenance, conditions indispensables à la réappropriation progressive d'un projet de vie.

✓ L'association gestionnaire

Association La Halte Père Etienne Grienenberger (L.H.P.E.G.)

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur – 97400 Saint-Denis

N° SIRET : 428 664 155 000 85 - Code APE : 8790B

Président : M. Joël GAY

Représenté par M. Nicolas NOUVEAU en qualité de directeur général

Téléphone : 0262 90 89 60 - Fax : 0262 90 89 50 Courriel : asso.lahalte@lhpeg.re

Site web: www.lhpeg.re

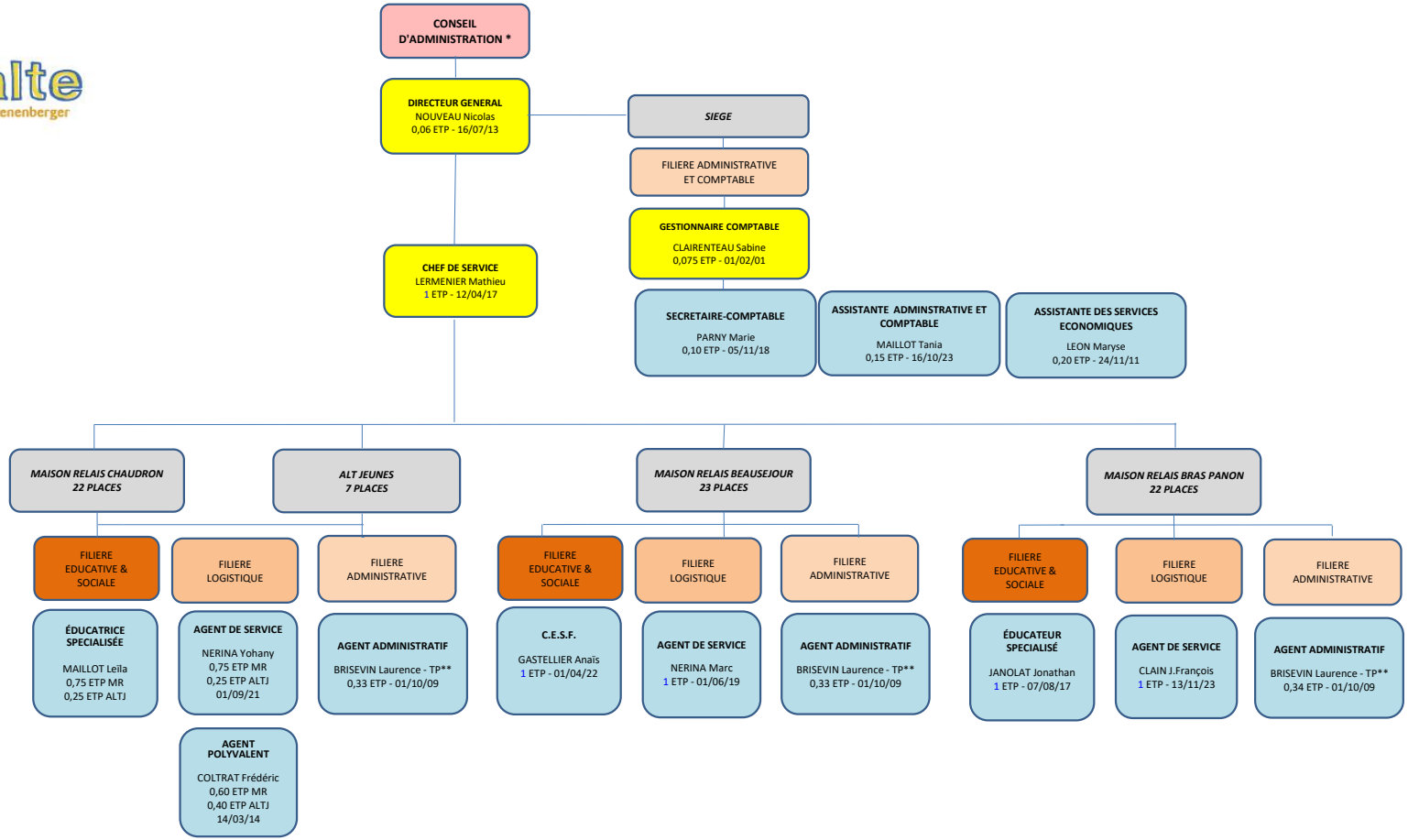
✓ Les établissements de La Halte Père Étienne Grienenberger

Dispositifs	Localisation	Financement	Capacité
C.H.R.S.[2] Urgence Jonquilles	Saint-Denis	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	51 places
C.H.R.S. Urgence Fleur d'eau	Bras-Panon	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	35 places
C.H.R.S. Diffus	St-Denis/St-André	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	6 places
A.L.T. Jeunes	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	7 places
A.L.T. Transition	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	5 places
Maison relais du Chaudron	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	22 places
Maison relais de Beauséjour	Sainte-Marie	D.E.E.T.S.	23 places
Maison relais de Bras-Panon	Bras-Panon	D.E.E.T.S.	22 places
L.H.S.S.[3] NORD	Saint-Denis	A.R.S.	20 lits
L.H.S.S. EST	Bras-Panon	A.R.S.	10 lits
L.A.M.[4] NORD	Saint-Denis	A.R.S.	18 lits

[2] Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
[3] Lits Halte Soins Santé.
[4] Lits d'Accueil Médicalisés.

ORGANIGRAMME MAISONS RELAIS & ALT JEUNES AU 31 DECEMBRE 2025

la Halte
Père Etienne Grienenberger



* Président - Mr GAY Joel
Vice Président - Mr ZITTE Guy
Trésorier - Mr PAYET Pascal
Trésorier adjoint - Mme RIVIERE Roselyne
Secrétaire - Mme PAUSE Liliane
Secrétaire adjoint - Mr LATCHOUMANE André
Membre - Mme LEOVILLE Martine
Membre - Mme LEBEAUD Sonia
Membre - Mr HOAREAU Wenceslas
Membre - Mme HOARAU Martine
Membre - Mr ERUDEL Louis
Membre - Mr RICHER Georges
Membre - Mr HIBON Jacky
Membre - Mme HUET-LAGACHERIE Reine Claude
Membre - Mme LAPINSONNIERE Marie Reine
Membre - Mr PIGNOLET DE FRESNES Claude
Membre - Mme LEGRAS Jacqueline
Membre - Mr HOAREAU Axel

** Temps partiel
µ Contrats Aidés
####### Date d'entrée dans l'association

✓ La Maison relais du Chaudron

Issue du premier appel à projet publié par la D.J.S.C.S. pour la création de Maisons Relais à La Réunion, la Maison relais du Chaudron poursuit aujourd'hui sa mission depuis douze ans. Elle est désormais pleinement reconnue sur le territoire et au sein du quartier, tant par les partenaires institutionnels que par les habitants, qui l'identifient comme un dispositif ancré et légitime.

La Maison relais partage la même résidence avec un dispositif A.L.T. Jeune, tous deux implantés dans un bâtiment loué au bailleur social S.I.D.R. Ce site avait été réhabilité en 2015 pour permettre l'accueil des deux structures. Faute de maintenance régulière et malgré de nombreuses sollicitations, l'ensemble continue aujourd'hui de se dégrader et fait l'objet d'un contentieux judiciaire entre la S.I.D.R. et la L.H.P.E.G., engagé afin d'obtenir enfin les travaux indispensables à la sécurité et au confort des résidents qui devraient débuter dès le premier semestre 2026.

La Maison relais du Chaudron se compose de 22 logements individuels de type T2, d'une superficie comprise entre 30 m² et 35 m². Parmi eux, sept sont situés en rez-de-chaussée et sont aménagés pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, répondant ainsi aux besoins croissants d'un public vieillissant ou présentant des limitations fonctionnelles.

Comme dans l'ensemble des Maisons relais gérées par la L.H.P.E.G., chaque logement est entièrement équipé dès l'entrée d'un nouveau résident. Celui-ci dispose d'un lit et d'un matelas, d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson et de rangements nécessaires pour assurer un cadre de vie fonctionnel dès son installation. Cet équipement garantit une arrivée sereine et facilite la stabilisation des personnes accueillies, souvent fragilisées par des parcours de précarité ou d'errance.

✓ Identification de la structure

Structure	Maison relais du Chaudron « Axel Kichenin dit Lolo »
Adresse	81/83/85 Rue de la Gare 97490 Sainte-Clotilde
Téléphone	0693 03 37 13
Chef de services	Mathieu LERMENIER 0693 66 95 09

✓ L'équipe

Agent de service	0.75 E.T.P.
Éducatrice spécialisée	0.75 E.T.P.
Agent polyvalent	0.60 E.T.P.
Agent administratif	0.33 E.T.P.
Chef de services	0.33 E.T.P.
Assistante administrative et comptable	0.05 E.T.P.
Assistante des services économiques	0.05 E.T.P.
Gestionnaire-comptable	0,025 E.T.P.
Directeur	0.02 E.T.P.

✓ L'animation du dispositif

Le couple d'hôtes assure l'animation et l'entretien du dispositif sous la responsabilité du chef de services. La complémentarité du binôme ; agent de service et travailleur social diplômé ; permet un accompagnement global de proximité, reposant sur une médiation régulière avec l'environnement afin de faciliter l'intégration des résidents au sein de la Maison relais, du quartier et de la commune. Ils veillent également à la régulation du collectif afin de limiter les situations de tension et les troubles de voisinage.

La dimension relationnelle constitue le cœur de leur présence quotidienne. Leur rôle vise à soutenir les démarches d'intégration, identifier les besoins individuels et organiser une vie collective favorisant l'autonomie de personnes souvent confrontées à des problématiques multiples : addictions, souffrances psychiques, pathologies chroniques, situations d'incurie, difficultés budgétaires, etc. Les hôtes assurent une veille sociale et sanitaire constante, destinée à alerter, orienter et accompagner les résidents face aux difficultés rencontrées, afin de favoriser leur stabilisation ou l'amélioration de leur état général.

Leur étroite collaboration est indispensable pour maintenir un cadre de vie convivial, sécurisant et respectueux des règles collectives. Ils interviennent du lundi au vendredi, avec deux soirées hebdomadaires et une permanence un dimanche par mois. Des stagiaires en travail social sont régulièrement accueillis et constituent une plus-value pour le dispositif, tant pour les résidents que pour l'équipe, tout en enrichissant leur propre formation.

Plusieurs temps de réunions rythment l'année : 12 réunions mensuelles des résidents, 12 réunions d'équipe, 4 réunions mutualisées inter-Maisons relais LHPEG, 10 séances inter associatives de Groupes d'Analyses des Pratiques Professionnelles (G.A.P.P.), 4 réunions transversales des travailleurs sociaux LHPEG, 2 réunions transversales des agents de service.

✓ L'intégration par le logement

Habiter à la Maison relais, c'est retrouver un véritable « chez-soi » après des périodes parfois longues passées à la rue ou dans des solutions d'hébergement précaires. Avant leur arrivée, la grande majorité des résidents étaient sans domicile fixe ou ne disposaient que de conditions de vie instables. L'accès à un logement à la Maison relais leur permet ainsi de renouer progressivement, à leur rythme, avec l'usage d'un espace privatif et sécurisé. L'appropriation du logement demande un temps d'adaptation propre à chaque personne, selon son parcours de vie, ses expériences, ses fragilités sociales, sanitaires ou psychiques, sa capacité à gérer un budget ou encore son envie d'investir pleinement son espace de vie. Pour beaucoup, cette installation nécessite une véritable réappropriation, voire un apprentissage, du « savoir-habiter », que le couple d'hôtes accompagne au quotidien en s'ajustant aux capacités de chacun. Les hôtes rendent régulièrement visite aux nouveaux arrivants afin d'évaluer leur autonomie, la tenue du logement, la gestion budgétaire, l'organisation des courses, la préparation des repas, ainsi que leur capacité à aménager leur espace et à s'inscrire dans une dynamique sociale plus large. Leur rôle consiste également à rassurer, encourager, valoriser les progrès et prévenir les situations à risque.

Comme dans tout logement, chaque résident est redevable d'un dépôt de garantie, du premier mois de loyer, des frais d'ouverture des fluides et doit acquérir progressivement ses effets personnels de literie, de cuisine et d'hygiène. La plupart des résidents sollicitent une aide financière pour le paiement du dépôt de garantie dans le cadre du Fonds Social pour le Logement (F.S.L.), ce qui facilite une installation plus sereine. Cette aide permet également aux personnes de compléter progressivement leur équipement, accompagnées par les hôtes qui les soutiennent tant dans les démarches administratives que dans la priorisation de leurs besoins.

Au-delà de l'accès matériel au logement, ce temps d'installation représente souvent un moment charnière dans la reconstruction des personnes : il marque le passage d'une survie quotidienne à un projet de vie plus stable, où reprendre des repères, réapprendre des routines et reconstruire une confiance en soi devient progressivement possible. La Maison relais offre alors un environnement contenant, sécurisant et encourageant, propice à une stabilisation durable et à un mieux-être global.

Le bilan d'occupation depuis 2013

Personnes logées depuis 2013 :	**58**
Nombre de décès • *Découvert au domicile*_____	**11** *2*
Sorties vers logement social	**4**
Retour à la rue	**10**
Départ vers Hexagone	**1**
Sortie vers Famille d'Accueil	**2**
Sortie vers EHPAD	**1**
Transfert inter Maison relais	**4**
Retour vers établissement de santé mentale	**2**
Incarcération à la suite de violences réitérées	**1**

Le bilan d'occupation depuis 2013 met en évidence un dispositif stable, ayant accueilli 58 personnes en 13 ans, dont une part importante a trouvé au sein de la Maison relais un lieu de vie durable, parfois jusqu'à la fin de leur vie. Le nombre élevé de décès et les sorties vers des structures médico-sociales reflètent la grande vulnérabilité et le vieillissement accéléré du public.

Malgré des situations complexes, les trajectoires montrent également des réussites : accès au logement social, orientation vers des solutions adaptées ou des transferts sécurisants. Les retours à la rue, bien que préoccupants, s'expliquent par des problématiques d'addictions ou de troubles psychiques que le cadre de la Maison relais ne peut pleinement contenir à elle seule.

Ce bilan confirme l'importance du rôle joué par le dispositif, tout en soulignant la nécessité d'un meilleur soutien médico-social, d'une meilleure adéquation des orientations et d'un renforcement des partenariats pour prévenir les ruptures.

L'ACTIVITÉ DE LA MAISON RELAIS DU CHAUDRON

LES CHIFFRES CLÉS 2025

99.83%
Taux d'occupation
99.22% en 2024

	2023	2024	2025
Résidents logés	**24** *1 femme et 24 hommes*	**25** *2 femmes et 23 hommes*	**26** *2 femmes et 24 hommes*
Nuitées réalisées	**7923**	**7989**	**8016**
Entrées	**2** *2 hommes*	**3** *1 femme et 2 hommes*	**4** *4 hommes*
Sorties	**2** *dont 1 décès*	**3** *dont 1 décès*	**4** *dont 2 décès*
Taux de vacances global	**1.33%** *soit 107 jours*	**0.51%** *soit 41 jours*	**0.17%** *Soit 14 jours*
Appels aux secours	**7**	**17**	**15**
Interventions des secours	**7**	**9**	**9**
Hospitalisations	**17**	**15**	**13**
Activités proposées	**86**	**89**	**85**

TAUX D'OCCUPATION :

Le taux d'occupation en 2025 s'établit à 99,83 %, avec 8016 nuitées comptabilisées.

Au total, 26 résidents ont été accueillis, dont 2 femmes et 24 hommes. Parmi les 4 logements libérés au cours de l'année, seuls 2 ont connu une période de vacances, cumulant 14 jours, 12 jours pour l'un et 2 jours pour l'autre. Les remises en état effectuées n'ont eu aucune incidence sur la rapidité de leur remise à disposition du S.I.A.O. Ces 14 jours de vacances résultent exclusivement des délais d'orientation du S.I.A.O. prévenu en amont des remises en disponibilité à venir.

LES SORTIES :

	2023	2024	2025
Sorties	**2** - 1 décès - 1 transfert MR	**3** - 1 décès - 1 retour à la rue - 1 départ vers héberg.	**4** - 2 décès - 1 transfert MR - 1 retour à la rue
Durée de séjour des résidents décédés	**2479 jours** *soit 7 ans*	**3248 jours** *soit 9 ans*	**3191 jours** *soit >2ans et >6 ans*
Durée moyenne de séjour des autres résidents sortants	**1549 jours** *soit 4 ans*	**45 jours** *soit 40 et 50*	**2200 jours** *soit 2108 et 202*

4 sorties ont été enregistrées : 2 décès, 1 transfert en Maison relais et 1 retour à la rue.

Le premier décès concerne un résident de 71 ans victime d'une détresse respiratoire à son domicile. L'intervention rapide de l'infirmier libéral puis des secours a permis son hospitalisation, où il a été entouré par sa famille et accompagné par les hôtes jusqu'à son décès quelques semaines après.

Le second décès touche une résidente de 57 ans ayant récemment exprimé une souffrance psychique importante. Malgré plusieurs appels au SAMU, son transfert aux urgences n'a été obtenu qu'après insistance de l'hôte. Portée disparue le week-end suivant, elle a finalement été retrouvée décédée sur l'espace public. Sa famille a été soutenue par les hôtes dans ses démarches, l'accompagnement se poursuivant jusqu'à la veillée funéraire.

Le retour à la rue concerne un homme de 39 ans orienté par une clinique en addictologie après un long parcours de sevrage. Bien qu'un projet d'installation progressive ait été élaboré, plusieurs épisodes d'alcoolisation ont compromis son maintien. Accompagné par l'AVDL et les soins addictologiques, il n'a pas pu se stabiliser et a choisi de retourner à la rue après plus de 6 mois sans réellement investir son logement. Cette situation illustre la difficulté, pour certaines personnes, de s'inscrire durablement dans une démarche de réduction des risques malgré un hébergement adapté.

Enfin, un transfert inter-Maisons Relais vers Bras-Panon a été organisé à la fin de 2 années d'incarcération afin de sécuriser le parcours d'un résident de 56 ans qui habitait au Chaudron depuis bientôt 6 ans. Cependant, n'ayant pas investi le logement et parvenu à intégrer le collectif, ainsi qu'attaché à son ancien quartier, celui-ci a demandé à réintégrer la Maison Relais du Chaudron au bout de 8 mois, ce qu'une opportunité de disponibilité validée par le SIAO lui a permis.

TAUX DE VACANCES GLOBAL : 0.17% soit 14 jours *(0.51% soit 41 jours en 2024)*

Le nombre total de jours d'inoccupation poursuit sa diminution d'année en année :

- 2025 : 14 jours pour 4 logements libérés
- 2024 : 41 jours pour 1 logement libéré à 3 reprises
- 2023 : 107 jours pour 2 logements libérés

Cette amélioration constante du taux de vacances s'explique principalement par une gestion locative proactive, anticipant les délais d'orientation souvent trop longs par le S.I.A.O. ; malgré la transmission sans délais au S.I.A.O. des prévisions de sortie ; et surtout par l'efficacité du couple d'hôtes dans la remise en état des logements et la gestion administrative, visant à réduire les délais de vacances entre 2 occupations et fluidifier les mouvements des résidents sortants et entrants, les prévisions de sortie sont transmises sans délais au S.I.A.O.

LES ENTRÉES :

	2023	2024	2025
Entrées	**2** *dont 1 de nationalité hors U.E.*	**3**	**4**
• *dont femmes*	*0*	*1*	*0*
• *dont hommes*	*2*	*2*	*4*

Les profils des 4 nouvelles entrées illustrent la diversité des situations rencontrées et la nécessité d'un accompagnement individualisé dès l'admission.

La première entrée concerne un homme de 39 ans orienté par une clinique de soins en addictologie à l'issue d'un long séjour dédié au sevrage alcoolique. Souhaitant s'éloigner de son environnement d'origine dans l'Est afin de prévenir tout risque de rechute, il a intégré la Maison relais, dans une démarche de stabilisation et d'autonomisation, soutenu par une mesure AVDL, la clinique, l'équipe mobile d'addictologie et les maraudes. Cependant, très fragilisé par des troubles de l'addiction et exprimant son insécurité dans le quartier, il a rendu le logement au bout de 6 mois, sans l'avoir jamais investi, et est retourné à la rue dans l'Est.

La deuxième entrée concerne un homme de 56 ans en situation d'errance de plusieurs années, présentant un handicap physique important et habitué à squatter les halls du CHU NORD. Il a à peine investi son logement, en continuant à passer ses nuits dans les espaces communs de l'hôpital, où il a finalement été hospitalisé pour une pathologie dégénérative sévère.

La troisième entrée correspond au retour d'un résident incarcéré depuis 2023. Un travail partenarial étroit a été mené avec le SPIP afin de mettre en place une mesure de protection jusque-là refusée et de préparer une réorientation vers la Maison relais de Bras-Panon évaluée plus sécurisante pour lui. Après sa libération conditionnelle, Monsieur n'a toutefois pas investi son nouveau logement et a sollicité son retour au Chaudron. Une opportunité validée par le SIAO a permis son transfert. Depuis, il adhère davantage à l'accompagnement proposé, fréquente moins les personnes qui le mettaient en danger, et bénéficie d'un suivi sanitaire renforcé. La demande de mise sous protection est également désormais engagée.

La quatrième entrée concerne un homme de 60 ans sortant de CHRS après une incarcération. Une installation progressive a été organisée en lien avec la travailleuse sociale, complétée par des demandes d'équipement et d'aide à domicile en lien avec sa mandataire. Soutenu par des passages infirmiers quotidiens, l'aide à domicile et les hôtes, il s'est progressivement adapté à son nouvel environnement après quelques difficultés de repères spatio-temporels liées à l'importance de ses troubles cognitifs.

Les prescripteurs des demandes d'orientation :

Prescripteurs	**2023**	**2024**	**2025**
Hébergement soc.et médico-social	**2** *1 LHSS – 1 LAM*	**2** *1 LHSS – 1 ACT*	**1**
Centres de soins en addictologie	**1** *1 refus*	**-**	**1**
1er accueil BS/Maraudes	**1** *décédé*	**1**	**0**
Établissement hospitalier	**-**	**1** *1 refus*	**1**
A.V.D.L.[5]	**-**	**2** *2 refus*	**0**
Transfert inter Maison relais			**1**
Total :	***4***	***6***	***4***

Nous observons encore une diversité des orientations avec une complexité des situations qui nécessitent une évaluation la plus juste de la part des prescripteurs et du SIAO afin de garantir des mixités cohérentes et adaptées à la vulnérabilité des personnes ainsi qu'à l'équilibre du collectif.

[5] Accompagnement Vers et Dans le Logement.

LES APPELS AUX SECOURS :

	2023	2024	2025
Appels au 15	**5** *dont au moins 2 par des résidents*	**13** *dont au moins 1 par un visiteur*	**10**
Appels au 17	**2**	**4**	**5**
Intervention du SAMU ou des pompiers/ambulance	**5**	**6**	**5**
Intervention des forces de l'ordre	**2**	**3**	**4**

Concernant les 10 appels au SAMU en 2025 :

- 1 est lié à un état d'alcoolisation massif ayant entrainé chutes et état d'inconscience,
- 2 sont liés à un état de décompensation psychique,
- 7 sont liés à des maladies chroniques.

Concernant les 5 appels aux forces de l'ordre en 2025 :

- 4 en raison de troubles de nuisances et cambriolages causés par des visiteurs.
- 1 en raison d'un état de décompensation psychique.

L'appui des infirmiers libéraux intervenant à la Maison relais a pu être un soutien à différentes reprises lors des appels au 15 afin que soient apportées, et davantage prises en considération que par les hôtes, les éléments nécessitant l'envoi des secours pour hospitalisation.

LES HOSPITALISATIONS :

	2023	2024	2025
Hospitalisations	**17**	**15**	**13**
- non programmées	***10*** *- 2 décompensations psychiques.* *- 2 crises d'épilepsie avec état d'alcoolisation massive.* *- 6 patho-chroniques.*	***11*** *- 2 décompensations psychiques avec les forces de l'ordre.* *- 1 en état d'alcoolisation massive.* *- 8 patho-chroniques.*	***7*** *- 2 décompensations psychiques avec les forces de l'ordre.* *- 0 en état d'alcoolisation massive.* *- 5 patho-chroniques.*
- programmées	***7*** *- 6 en médecine générale.* *- 1 en cure d'addictologie.*	***4*** *- 4 en médecine générale.*	***6*** *- 5 en médecine générale.* *- 1 en cure d'addictologie.*

Les données relatives aux hospitalisations montrent une diminution progressive du nombre de prises en charge entre 2023 et 2025. Cette tendance peut traduire à la fois les efforts de prévention menés auprès des résidents et les limites d'un public dont la fragilité sanitaire reste importante. Les hospitalisations non programmées demeurent majoritaires chaque année, témoignant d'un recours fréquent aux soins en urgence. Elles concernent principalement des décompensations psychiques, des épisodes en lien avec l'alcoolisation et des pathologies chroniques nécessitant des prises en charge régulières. Le nombre de situations liées à l'alcoolisation massive diminue nettement en 2025, tandis que les épisodes de crise psychique accompagnés du soutien des forces de l'ordre restent stables. Les hospitalisations programmées en médecine générale restent prédominantes, confirmant la prévalence de problématiques somatiques lourdes parmi les résidents, souvent liées à des années d'errance, de précarité ou de conduites addictives.

Ces éléments démontrent la complexité des situations sanitaires rencontrées à la Maison relais. Le couple d'hôtes doit gérer très fréquemment des urgences médicales, des crises psychiques et des problématiques addictives, tout en assurant une coordination de soins soutenue. Celle-ci se heurte souvent à la difficulté d'obtenir des rendez-vous adaptés, à la réactivité variable des services de santé, mais aussi à la perte d'adhésion des résidents liée à leurs troubles ou à leur anxiété.

Ce travail de médiation, de relance et d'accompagnement constitue un enjeu important porté par le couple d'hôtes, soutenu par des infirmiers libéraux engagés auprès des résidents, et nécessaire pour garantir la continuité des soins, prévenir les ruptures et limiter le recours excessif aux hospitalisations non programmées.

Cet accompagnement représente une charge particulièrement lourde pour le couple d'hôtes, qui doit assurer l'ensemble du processus sans relais ni appui opérationnel de dispositifs spécialisés. Malgré les sollicitations régulières, notamment auprès du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), ceux-ci indiquent ne pas être en mesure d'apporter un soutien supplémentaire aux résidents dont ils estiment avoir mis en place les appuis nécessaires existants, laissant les hôtes assumer seuls une mission pourtant essentielle à la continuité des soins et à la prévention des ruptures sanitaires. Cette réalité constatée trop souvent, bien que relayée auprès des autorités de tutelle, démontre que nos équipes de terrain sont seules à faire face aux complexités des prises en charge lourdes sans bénéficier d'une attention suffisante des diagnostics posés. C'est la démonstration de l'écart entre la bureaucratie et les professionnels de terrain, qui subissent en plus de cette gestion difficile des commandes descendantes inapplicables.

LES SUIVIS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX :

	2023	2024	2025
Soins infirmiers à domicile	**17** *14 soins psychiques et/ou cognitifs* *2 soins d'hygiène* *1 soin patho-chronique*	**19** *14 pour soins psychiques et/ou cognitifs* *4 pour soins d'hygiène* *1 soin patho.-chronique*	**24** *14 soins psychiques et/ou cognitifs* *5 soins d'hygiène* *5 soins patho.-chronique*
C.M.P.[6]	**1**	**1**	**3**
C.S.A.P.A.[7]	**1**	**3**	**2**
H.D.J. en psychiatrie	**0**	**1**	**0**
S.A.V.S. S.A.M.S.A.H.[8]	**2** *1 SAMSAH DV / 1 SAMSAH PSY*	**1** *SAMSAH PSY*	**1** *SAVS*
Paramédical	**4** *4 kiné à domicile*	**4** *3 kiné à domicile* *1 kiné en cabinet*	**4** *3 kiné à domicile* *1 kiné en cabinet*

Depuis maintenant plus de dix ans, une collaboration solide et efficace s'est construite avec l'un des trois cabinets infirmiers libéraux intervenant à la Maison relais. Leur engagement constant auprès des résidents permet d'assurer une veille sanitaire régulière, de faciliter la coordination des soins menée par les hôtes et de transmettre rapidement toute alerte repérée lors de leurs passages en soirée ou en week-end. Ce cabinet suit la grande majorité des résidents, tandis que trois autres cabinets interviennent auprès de trois personnes supplémentaires.

En 2025, 3 résidents ont bénéficié d'un suivi en santé mentale au CMP ou en HDJ. Le couple d'hôtes a dû s'investir fortement pour maintenir l'adhésion à ces parcours, allant le plus souvent jusqu'à accompagner physiquement les résidents aux rendez-vous, notamment lorsqu'un refus de soins risquait de compromettre leur sécurité ou celle d'autrui.

2 autres résidents ont été orientés vers le CSAPA, mais leur participation est restée fragile. Pour beaucoup, la consommation de substances constitue un moyen d'apaisement face à une souffrance psychique ancienne et profonde, liée à des parcours marqués par l'isolement, l'anxiété ou des expériences traumatisantes.

[6] Centre Médico-Psychologique.
[7] Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.
[8] Service d'Accompagnement à la Vie Sociale/ Médico-Social pour Adultes Handicapées.

Malgré les propositions d'accompagnement, certains préfèrent maintenir un fonctionnement connu, même s'il est délétère, ce qui limite l'efficacité des interventions spécialisées.
Un résident bénéficie également d'un accompagnement par un SAMSAH PSY depuis 2022, mais sans véritable partenariat structuré avec le dispositif. Un autre a pu être orienté vers un SAVS en fin d'année 2025, avec un suivi désormais régulier, bien qu'il reste en retrait de la vie collective.

Au quotidien, les hôtes demeurent les premiers acteurs de l'évaluation des besoins de soins et de la mobilisation des résidents, qu'il s'agisse de rendez-vous dentaires, ophtalmologiques ou médicaux. Leur vigilance permanente leur permet d'observer l'évolution de l'état de santé général des résidents, d'orienter vers les soins nécessaires ou d'alerter les secours en cas d'urgence. Ils assurent également la coordination logistique des suivis : prise de rendez-vous, organisation des transports, accompagnements médicaux, démarches auprès des médecins traitants, et coordination avec les infirmiers libéraux.
Cette charge importante, croissante au regard des nombreuses problématiques sanitaires rencontrées, souligne la nécessité d'un soutien paramédical renforcé, afin de garantir un suivi plus adapté et de soulager le couple d'hôtes dont l'implication reste déterminante pour la continuité des soins et la prévention des ruptures.

L'INTERVENTION DES ÉQUIPES MOBILES :

Équipes mobiles	2023	2024	2025
E.M.2.P.[9]	**36**	**18**	**10**
C.S.A.P.A.[10]	**0**	**6**	**11**

Les Maisons relais doivent bénéficier du soutien conventionné de 2 équipes mobiles financées par l'ARS : l'EM2P de l'E.P.S.M.R. et l'équipe du CSAPA Nord d'Addictions France.
L'EM2P change chaque année ses modalités d'intervention et après une période d'absence au Chaudron, une nouvelle équipe s'est présentée en fin d'année en intervenant régulièrement, et semblant s'inscrire dans une dynamique partenariale plus favorable au bénéfice des résidents. Ce qui donne un nouveau souffle au couple d'hôtes jusqu'alors confrontés seuls aux problématiques.

[9] Équipe Mobile Psychiatrie Précarité portée par l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion.
[10] Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

L'équipe mobile du CSAPA Nord a, quant à elle, poursuivi en 2025 la dynamique partenariale amorcée l'année précédente. Son intervention mensuelle, menée par un binôme infirmier/éducatrice spécialisée, s'est appuyée sur une approche souple, adaptée aux besoins individuels comme à la dynamique collective. Les échanges informels ont facilité la création de liens et la mise en confiance nécessaire à l'engagement dans un suivi addictologique. Malgré cela, le maintien des rendez-vous individuels reste difficile pour certains résidents en raison de leur grande fragilité psychique et émotionnelle.

L'organisation, en octobre, d'un tournoi de futsal pour la Journée mondiale sans tabac a constitué un temps fort de l'année. Mobilisés par les hôtes, les résidents ont participé avec enthousiasme. Au-delà de l'enjeu sportif, cette action a favorisé la cohésion, renforcé l'estime de soi et permis des interactions positives avec d'autres publics et professionnels. Le repas partagé et la distribution de petits cadeaux ont contribué à la dimension conviviale de l'événement, confirmant l'intérêt de ce type de projets pour stimuler la participation et la motivation de personnes pour lesquelles l'engagement collectif peut s'avérer complexe.

Dans l'ensemble, l'année 2025 montre que, malgré l'appui ponctuel des équipes mobiles, le couple d'hôtes demeure le pivot essentiel du lien avec les soins, tant pour la coordination que pour la mobilisation des résidents, et relève la nécessité d'un accompagnement spécialisé plus soutenu.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

	2023	2024	2025
Activités sportives	15	12	12
Activités ludiques et de bien-être	13	15	13
Repas partagés	24	24	21
Sorties culturelles	6	8	9
Participation plénières CRPA	3	3	2
Semaine Pensions de Famille	3	3	3
Activités par des partenaires	22	24	25
Total :	***86***	***89***	***85***

Des activités variées sont régulièrement proposées aux résidents afin de favoriser la resocialisation, la cohésion et la détente. Elles prennent la forme de jeux de cartes ou de société, de moments de

bricolage ou de jardinage, ainsi que de repas partagés organisés lors anniversaires ou temps forts de l'année (20 décembre, fêtes de Noël, galette des rois, grillades, pique-niques, sorties culturelles). Le véhicule mutualisé de neuf places utilisé par les trois Maisons Relais facilite l'organisation de sorties collectives réunissant parfois résidents et hôtes des différents sites.

Les projets d'activités émergent au fil des échanges informels dans les espaces communs ou lors des réunions mensuelles, et peuvent être impulsés par les hôtes. Ces temps sont très appréciés des résidents, qui peuvent parfois contribuer financièrement de manière symbolique selon l'activité.

Dans le cadre d'un partenariat avec Unis-Cité, des jeunes volontaires sont intervenus auprès d'un résident senior ayant perdu la vue, lequel participait moins aux projets collectifs. Un binôme se rendait chaque semaine à son domicile pour partager un moment convivial centré sur l'écoute musicale et l'échange. Par ailleurs, quatre volontaires du pôle Animation ont tenté de mettre en place des activités collectives après avoir rencontré les résidents et identifié leurs attentes. Cependant, confrontés à certaines situations, notamment à la présence de personnes alcoolisées, ils n'ont pas réussi à dépasser leurs appréhensions et ont mis fin à leur mission.

Le partenariat musical a également constitué un axe de dynamisation sociale. Un résident aux compétences vocales et musicales a été valorisé à travers une visite en studio d'enregistrement, destinée à stimuler la créativité, renforcer la confiance en soi et favoriser une dynamique collective. Bien que de nature réservée, il continue de s'impliquer ponctuellement dans l'animation des repas et de certaines activités, contribuant ainsi au lien social au sein de la Maison Relais.

LA GESTION LOCATIVE :

Le montant de la redevance est de 371€ dont 10€ de prestations obligatoires comprenant les différents services délivrés à la Maison relais (buanderie, menus travaux, transport, téléphone, …). La grande majorité des résidents ont droit à l'aide au logement plafond, leur restant ainsi pour leur part un résiduel de 86€ à régler chaque mois. Au 31/12/2025, le montant de l'aide au logement plafond est de 285€.

	2023	2024	2025
Allocataires de l'aide au logement plafond	**22**	**21**	**22**
Allocataires d'une aide au logement minorée	**1**	**2**	**2**
N'ayant pas de droit à l'aide au logement	**1**	**2**	**2**

Les résidents de la Maison relais du Chaudron sont pour l'heure toujours exclus du projet de conventionnement A.P.L. Logement-Foyer prévu sur tout le territoire en raison d'une implantation et d'une configuration estimées inadaptées selon la D.E.E.T.S., ce qui est profondément regrettable au regard de l'aide au logement plus favorable dont auraient pu bénéficier les résidents dans ce cadre. La Maison relais du Chaudron demeure aujourd'hui le seul dispositif de logement adapté du territoire à ne pas être conventionné à l'APL, au détriment des résidents qui se voient privés de droits et d'aides pourtant conçus pour les soutenir.

LES RETARDS DE RÈGLEMENT DE RÉSIDUELS DE REDEVANCE :

	2023	2024	2025
Retards de règlement de résiduels de redevance	**8**	**28**	**16**

Les retards de règlement du résiduel de la redevance sont réguliers et sont toutefois généralement tous résolus le ou les mois suivants. Tandis que les irrégularités du versement de l'aide au logement sont plus longues à résoudre quand les réclamations ou leur traitement aboutissent finalement.

Les retards de règlement sont principalement dus à :

- La suspension des droits C.A.F. par manque de déclaration trimestrielle ou par rupture de droit.
- La rupture des droits C.A.F. à la suite d'une démarche de demande de retraite.
- Des difficultés budgétaires du résident.
- Un départ précipité du dispositif.
- Un traitement tardif ou erroné des règlements par les mandataires en faveur de majeurs protégés.

LES IMPAYÉS DE RÉSIDUELS DE REDEVANCE :

	2023	2024	2025
Impayés de résiduels de redevance au 31/12/2025	**0**	**11**	**2**

Les impayés de résiduel de redevance au 31/12/2025 concernent un résident accompagné depuis 2014 qui présente des difficultés persistantes dans la gestion de son budget et la hiérarchisation de ses dépenses. Malgré l'écoute, les actions de soutien de l'équipe et les orientations vers des dispositifs adaptés, notamment une mesure de protection judiciaire, il demeure réticent à mobiliser

ces aides. Sa consommation de produits illicites, dont le tabac chimique, fragilise fortement son quotidien et accentue son instabilité émotionnelle. L'équipe observe par ailleurs une dégradation notable de son état de santé, marquée par une perte de poids et un état de tension récurrent.

Un autre résident a également connu des difficultés, à la suite de la suspension de ses droits CAF due à l'expiration de son titre de séjour. Bien que les justificatifs aient été transmis par sa tutrice, le rétablissement des droits a pris près d'un an, entraînant l'accumulation de dettes et nécessitant l'attribution de bons alimentaires pour couvrir ses besoins essentiels. La situation a pu être débloquée grâce à des sollicitations régulières de la CAF, conjointement menées par la Maison relais et la mandataire judiciaire.

RÈGLEMENT DU DÉPOT DE GARANTIE :

Pour le dépôt de garantie demandé à chaque entrée, la grande majorité des résidents bénéficie généralement de l'aide financière du F.S.L., sollicitée par le prescripteur dans les trois mois suivant l'entrée et habituellement obtenue dans un délai d'environ un mois après nos recommandations. Toutefois, les délais de versement du dépôt de garantie financé par le F.S.L. ont déjà pu varier de 4 à 12 mois selon les dossiers. Lorsque le traitement dépasse 2 mois après la demande, des relances régulières sont effectuées auprès de la cellule F.S.L.

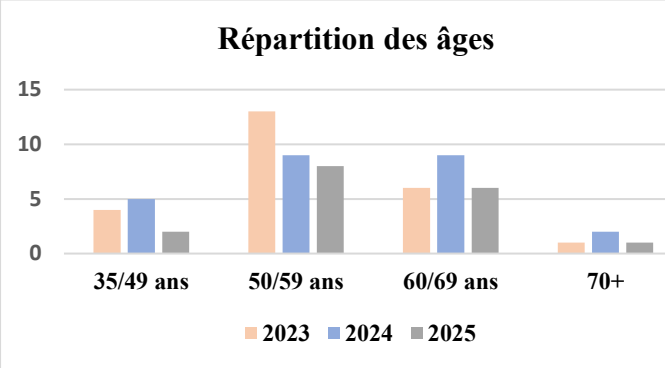
Une rencontre organisée cette année avec le service F.S.L. a permis de rappeler le fonctionnement de la Maison relais, les profils des publics accueillis et les contraintes financières engendrées par des délais d'instruction nettement supérieurs aux deux mois prévus par le règlement intérieur du dispositif. Cette réunion a également été l'occasion de sensibiliser à la nécessité d'un traitement plus fluide et réactif des dossiers, évolution qui a été observée pour les demandes concernant les autres Maisons relais et établissements de La Halte.

Pour les quatre entrées de l'année, aucune demande F.S.L. n'a été formulée, les résidents disposant d'une capacité financière suffisante pour couvrir leurs frais d'accès.

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

L'AGE DES RÉSIDENTS :

La structure démographique des 26 résidents en 2025 montre un vieillissement marqué et une moyenne d'âge des résidents de 58 ans. Le plus jeune a 35 ans et l'ainé avait eu 71 ans.



Parmi les 26 résidents logés en 2025 :

1 a 70 ans et plus,

7 ont plus de 60 ans,

16 ont plus de 50 ans,

2 ont moins de 40 ans.

Cette prédominance de personnes vieillissantes ou déjà en situation de fragilité avancée a des implications majeures sur les besoins du dispositif. Nombre d'entre elles présentent des problématiques liées à l'âge de manière prématurée, conséquence de parcours de vie marqués par la précarité, l'errance, l'isolement, les addictions ou des ruptures répétées. Ces facteurs aggravent les difficultés de maintien à domicile et renforcent les besoins en soutien quotidien.

Dans ce contexte, le vieillissement au sein de la Maison relais du Chaudron nécessite une attention accrue et l'adaptation progressive de l'accompagnement. Les résidents de plus de 60 ans, particulièrement nombreux dans quelques années, requièrent des solutions de maintien à domicile adaptées, incluant l'intervention d'aide à domicile, des soins infirmiers libéraux, l'adaptabilité du logement aux limitations fonctionnelles, le portage de repas, ainsi que le renforcement des compétences du couple d'hôtes confronté à gérer des problématiques relevant du médico-social.

Ces éléments témoignent d'un glissement du dispositif vers une prise en charge de plus en plus proche du champ du vieillissement et de la perte d'autonomie, nécessitant des réflexions structurelles, partenariales et organisationnelles pour garantir un accompagnement sécurisant et durable auquel il s'agit déjà de répondre dès maintenant et d'anticiper sa forte progression à venir.

LES RESSOURCES DES RÉSIDENTS :

Type de ressources	2023	2024	2025
R.S.A.	7	6	6
A.A.H.	12	12	14
RETRAITE/A.S.P.A.	2	3	2
A.R.E.	1	2	1
SALAIRE	1	1	1
PENSION D'INVALIDITÉ	1	1	1

La majorité des résidents est bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.), le plus souvent pour une situation de handicap psychique.

En 2025, seule une résidente a pu exercer une activité professionnelle, d'abord dans le cadre de contrats aidés, puis via un contrat à durée déterminée. Bien que marginale, cette dynamique rappelle l'importance de soutenir les initiatives d'activité, même ponctuelles ou partiellement rémunérées, car elles constituent des leviers d'estime de soi, de revalorisation personnelle et d'ouverture sociale. Dans ce contexte, le couple d'hôtes valorise chaque jour la place du travail, au sens large, dans le processus de remobilisation des résidents. Leur accompagnement vise à encourager l'implication, la responsabilisation et la reprise de confiance à travers des sollicitations adaptées : participation à des petits travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage, investissement des extérieurs ou de leur propre logement, ou encore engagement dans des tâches collectives simples. Ces activités, modestes en apparence, permettent pourtant de redonner du sens, de renforcer le sentiment d'utilité et d'aider les résidents à renouer avec une forme d'activité structurante. Elles constituent ainsi un support essentiel à la reconstruction progressive des capacités et du rythme de vie de chacun.

LES MESURES DE PROTECTION :

Type de mesure	Age	Ressources
Tutelle	61	A.A.H.
Tutelle	64	A.A.H.
Curatelle renforcée	62	A.A.H.

Curatelle renforcée	50	A.A.H.
Curatelle renforcée	66	A.A.H.
Tutelle	56	A.A.H.
Curatelle renforcée	34	A.A.H.
Curatelle renforcée	56	A.A.H.
Curatelle renforcée	55	A.A.H.
Curatelle renforcée	61	A.A.H.
Curatelle renforcée	58	A.A.H.
Tutelle	62	A.A.H.
Curatelle renforcée	50	R.S.A.
Total de résidents :	***13***	

Après 13 ans d'activité, la proximité quotidienne du couple d'hôtes avec les résidents a permis d'identifier, chez un nombre croissant d'entre eux, une vulnérabilité importante ainsi que des difficultés marquées dans la gestion administrative et budgétaire. Au fil du temps, plusieurs demandes de mise sous protection ont été engagées, en privilégiant autant que possible l'adhésion du résident, et lorsqu'une mise en danger se répète sans acceptation d'aide, un signalement au Procureur peut être effectué afin d'assurer sa protection. Aujourd'hui, plus de la moitié des résidents bénéficient d'une mesure de protection, reflet de la fragilité profonde des publics accueillis dans ce type de dispositif. Voilà pourquoi il est impossible d'accueillir des personnes présentant des profils délinquants violents au sein de ce type d'infrastructure, ce qui met en danger considérable ces publics très vulnérables. Malheureusement le service orienteur et l'autorité de tutelle ne comprennent pas toujours nos positions à ce sujet, bien que nous ayons malheureusement illustrées celles-ci à chaque fois que cela s'est présenté.

La communication entre les mandataires judiciaires et le couple d'hôtes est généralement régulière, les résidents passant souvent par eux pour transmettre leurs demandes, et les hôtes sollicitant les mandataires dès qu'ils observent des besoins urgents ; alimentaires, vestimentaires, d'équipement ou de mobilier ; en lien étroit avec le résident concerné. Cette collaboration de proximité constitue un levier essentiel pour garantir la continuité de l'accompagnement et répondre avec réactivité aux besoins fondamentaux des personnes protégées.

L'AIDE À DOMICILE :

Type d'aide à domicile	Age	Ressources
Auto-financée	53	RSA
Auto-financée	52	R.S.A.
Auto-financée	52	R.S.A.
Auto-financée	59	A.A.H.
Auto-financée	49	A.A.H.
A.P.A.	70	RETRAITE
A.P.A.	65	A.A.H.
A.P.A.	61	A.A.H.
A.P.A.	61	RSA
P.C.H.	60	A.A.H.
P.C.H.	55	A.A.H.
P.C.H.	33	A.A.H.
P.C.H.	55	A.A.H.
Auto-financée	57	A.A.H.
Total de résidents avec S.A.D. :	***14***	

L'aide à domicile consiste en des passages réguliers, une à cinq fois par semaine, pour la préparation des repas et l'entretien du logement, financés majoritairement par le Conseil Départemental via l'A.P.A. pour les résidents de plus de 60 ans.

En raison de troubles cognitifs importants, 5 résidents de moins de 60 ans bénéficiaient encore de l'A.P.A. dérogatoire au premier semestre 2024, mais cette aide a été suspendue. Les mandataires ont alors mis en place des aides à domicile auto-financées tandis que 3 autres tentent de s'adapter avec la guidance ponctuelle du couple d'hôtes pour la gestion des actes de la vie quotidienne.

Bien que les intervenants soient stables, la collaboration nécessite une réévaluation régulière afin d'assurer une communication efficace et une transmission précise des observations faites dans les logements. En cas de prestations inadaptées ou de postures professionnelles non conformes, les responsables des intervenants sont systématiquement alertés pour recadrage.

QUELQUES EVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2025 :

- ✓ 2 décès survenus

Le couple d'hôtes de la Maison relais est malheureusement confronté chaque année au décès de résidents, une réalité particulièrement éprouvante au regard de la proximité quotidienne entretenue avec chacun d'eux. En 2025, 2 décès ont été enregistrés.

Le premier concerne un homme de 71 ans, accueilli depuis deux ans à sa sortie d'un hébergement médico-social (LAM Nord). Sa situation sanitaire, déjà très dégradée, avait conduit le corps médical à anticiper la possibilité d'une fin de vie rapprochée. Le décès est ainsi survenu dans un contexte de fragilité extrême avec un accompagnement attentif et soutenu.

Le second décès touche une résidente de 56 ans, présente depuis six ans après une admission en provenance du centre d'hébergement d'urgence. Présentant une fragilité psychique importante mais non reconnue, elle avait été hospitalisée quelques heures en urgence psychiatrique, à la suite d'une insistance appuyée de l'hôte auprès du SAMU face à la détresse inhabituelle qu'elle manifestait. Dès le lendemain de sa sortie, elle avait été signalée disparue. La découverte tragique de son corps quelques jours plus tard a constitué un choc émotionnel majeur pour le couple d'hôtes, profondément affecté par les circonstances de ce décès. La non prise en compte de la détresse psychique de cette femme, pourtant relayée par notre équipe et l'infirmier libéral, par les services hospitaliers de psychiatrie a provoqué cette fin terrible qui aurait pu être évitée.

À chaque situation de fin de vie, les hôtes jouent un rôle déterminant et humainement exigeant : ils accompagnent l'ensemble des démarches liées aux obsèques ; des aspects administratifs à l'organisation des funérailles ; en tenant compte des volontés de la famille lorsque celle-ci est présente. Leur engagement est systématiquement soutenu par les équipes des 2 autres Maisons relais LHPEG, avec le souhait d'un accompagnement digne, solidaire et respectueux des résidents disparus. Selon le contexte, il est également proposé un accompagnement aux résidents voisins désireux d'assister aux funérailles ou d'aller au cimetière rendre hommage les années suivantes.

Ces événements mettent également en évidence une difficulté structurelle majeure : en cas de situation traumatisante, les hôtes ne disposent d'aucun espace de soutien immédiat ni d'outil institutionnel adapté pour déposer leurs émotions. Les dispositifs existants, comme le C.M.P., la C.U.M.P., les séances mensuelles de G.A.P.P., ou encore les entretiens avec la direction peuvent se révéler insuffisants face à la spécificité et à l'intensité des situations rencontrées. La mise en place d'une formation dédiée à l'accompagnement en fin de vie, ou d'un dispositif de soutien

psychologique plus réactif, apparaît comme une nécessité pour renforcer l'appui aux hôtes dans ce type de situations. L'autorité de tutelle et le service orienteur sont informés de ces besoins. Malheureusement le niveau de subvention de ce dispositif est tellement insignifiant que les moyens que l'on peut ensuite dédier aux besoins d'accompagnement de publics particulièrement fragiles et des équipes en charge de leurs besoins ne permet pas à notre organisation de pourvoir en moyens psychologiques le traitement de ces questions si importantes.

✓ Mise en œuvre de la plateforme numérique pour déclaration des EIG

Depuis le mois d'août, notre autorité de tutelle, la DEETS, impose désormais la déclaration de tout Évènement Indésirable Grave (EIG) via la plateforme numérique dédiée. Cet outil modifie la diffusion de l'information, de la gestion et du suivi des incidents : il utilise une plateforme dématérialisée dédiée pour la transmission des informations, centralise l'ensemble des échanges avec l'autorité de tutelle grâce à une messagerie intégrée.

Cette démarche devrait contribuer à une meilleure traçabilité des événements, tout en renforçant la transparence et la qualité du pilotage institutionnel.

Depuis sa mise en service, 2 EIG ont été enregistrés pour la Maison relais du Chaudron. Le premier concerne un décès, conformément aux obligations déclaratives. Le second porte sur une situation de décompensation psychique ayant nécessité l'intervention coordonnée des forces de l'ordre et du SAMU, conduisant au transfert du résident vers les urgences psychiatriques du CHU. Aucune hospitalisation n'a toutefois pu être mise en place, le résident ayant quitté les urgences de son propre chef avant d'être vu par l'équipe médicale, après plus d'une heure d'attente selon ses déclarations.

Ces événements rappellent l'importance d'une vigilance soutenue et d'une sécurisation renforcée concernant les conditions d'accès à la structure ; ce qui n'est pas possible aujourd'hui par le manque de clôture délimitant la structure ; tant pour prévenir des situations critiques que pour en garantir une gestion maîtrisée.

Ils soulignent également la nécessité pour le dispositif de rester en lien étroit avec les partenaires institutionnels et sanitaires afin d'assurer une prise en charge adaptée et sécurisée des résidents les plus vulnérables.

✓ La Semaine Nationale des Pensions de Famille

Comme l'année précédente, la Maison relais a organisé une journée d'animation particulièrement réussie à l'occasion de la Semaine Nationale des Pensions de Famille, au mois de mai. À cette occasion, les portes ont été largement ouvertes aux voisins et aux partenaires. La journée a été rythmée par une grande diversité d'activités : musique, chants en chœur, jeux Lontan, vernissage d'expositions, ateliers de secourisme « Les gestes qui sauvent » animés par l'association CAP Prévention, ainsi que des ateliers de sensibilisation à l'environnement, à la réduction des consommations d'énergie et à la récupération, conduits par des jeunes volontaires d'Unis Cité. Elle s'est conclue autour de grandes tablées conviviales où un repas partagé a rassemblé l'ensemble des participants dans une ambiance chaleureuse et festive.

Au-delà de leur dimension récréative, ces moments constituent un véritable levier de lutte contre la stigmatisation dont les résidents peuvent encore être victimes, souvent perçus à travers des représentations réductrices ou erronées. Le partage des espaces de vie avec les habitants du quartier et les invités favorise les échanges, renforce les liens sociaux et ouvre de nouvelles possibilités de partenariats. Ces temps permettent également de valoriser les compétences, les talents, les ressources et la richesse humaine des résidents, trop souvent invisibilisés dans leur quotidien.

✓ Grand pique-nique inter Maisons relais de l'île

Un grand pique-nique inter Maisons relais a été organisé avec plusieurs structures de l'île constituant un temps fort de rencontre, de partage et de convivialité. L'événement, tenu sur le site naturel de Bois Madame à Sainte-Marie, a offert un cadre propice aux échanges et au renforcement des liens entre équipes et résidents de différents dispositifs. Une grillade préparée par l'équipe de Bras-Panon et les plats réalisés par les autres Maisons relais ont mis en valeur les savoir-faire culinaires des résidents. Ce moment a permis à plusieurs d'entre eux de retrouver d'anciens compagnons de rue, de renouer des liens et d'en créer de nouveaux dans un contexte apaisé. Pour les hôtes, cette journée a favorisé les échanges professionnels, la mutualisation des pratiques et l'émergence de projets inter-Maisons relais, tout en renforçant la cohésion avec leurs résidents. L'événement a également mis en lumière la complémentarité des dispositifs et l'intérêt de développer des dynamiques inter-sites. Au-delà du volet festif, cette initiative contribue à installer une culture durable de coopération au service des parcours résidentiels et a été unanimement appréciée pour sa dimension humaine et fédératrice.

✓ Formations du couple d'hôtes

Au cours de l'année, le couple d'hôtes a bénéficié d'un ensemble de formations et de temps de sensibilisation visant à renforcer leurs compétences techniques, relationnelles et sécuritaires, indispensables à l'accompagnement quotidien des résidents de la Maison relais.

Des formations techniques et de sécurité qui ont permis d'actualiser les connaissances et de maintenir les certifications nécessaires à l'exercice de leurs missions dans un cadre sécurisé ;

- Équipier de Première Intervention – Évacuation Incendie, pour agir efficacement en cas d'incendie et assurer la sécurité des résidents ;
- Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.), afin de maîtriser les gestes de premiers secours et intervenir rapidement en situation d'urgence ;
- Habilitation Électrique, garantissant la capacité à intervenir en toute sécurité lors de petites manipulations électriques ;
- Habilitation Travail en hauteur, pour prévenir les risques lors d'interventions techniques nécessitant l'usage d'échelles ou d'équipements en hauteur.

Des colloques, webinaires et des sensibilisations thématiques portant sur l'accompagnement social et essentiels pour la compréhension des profils et problématiques des résidents, qui ont renforcé leurs capacités d'accompagnement et leur posture professionnelle :

- Troubles de santé mentale, afin de mieux comprendre les pathologies rencontrées et adapter les interactions ;
- Conduites addictives, pour appréhender les mécanismes de l'addiction et repérer les signaux d'alerte ;
- Protection des majeurs protégés, pour mieux collaborer avec les mandataires et comprendre les enjeux liés aux mesures de protection juridique.

Ces formations, à la fois techniques et sociales, participent pleinement au renforcement du professionnalisme, à la sécurisation des pratiques et à une meilleure qualité d'accompagnement, et permettent également aux hôtes de s'adapter aux besoins spécifiques d'un public particulièrement vulnérable et souvent confronté à des problématiques multiples.

Nous programmerons la mise en place des formations adaptées de prévention incendie et de gestes de premiers secours à destination des résidents volontaires d'y participer.

CONCLUSION

L'année 2025 confirme une nouvelle fois la solidité du collectif de la Maison relais du Chaudron, où des résidents vivant ensemble depuis de nombreuses années continuent de trouver leur place dans un cadre régulé, apaisé et soutenu par la présence quotidienne du couple d'hôtes. Malgré des parcours marqués par des ruptures successives, chacun bénéficie d'un environnement stable favorisant la réappropriation d'un rythme de vie serein. Les tensions relèvent principalement des visiteurs extérieurs, conséquence du caractère ouvert de la structure sur le quartier, qui constitue à la fois une source de fragilités mais également un vecteur de vie sociale et de liens avec l'environnement immédiat, nécessitant toutefois une régulation attentive. Les résidents expriment unanimement leur attachement au dispositif, qu'ils perçoivent comme un lieu de vie sécurisant, stable et profondément investi au fil des années. L'état du bâti qui s'est dégradé avec un impact pour les conditions de vie fait l'objet d'une attention particulière de la direction de l'association.. Après des années de sollicitations restées sans réponse, la requête judiciaire en référé a permis d'enjoindre au bailleur social d'engager des travaux significatifs, ce qui marque une étape déterminante. Le lancement de la réhabilitation, prévu début 2026, ouvre enfin la perspective d'un habitat conforme aux besoins des résidents et aux exigences d'un logement digne, adapté aux nombreuses fragilités du public accueilli.

Le vieillissement croissant des résidents, souvent prématuré en raison de parcours de rue, de troubles de santé chroniques ou de souffrances psychiques, impose d'adapter l'accompagnement. L'accès très restreint aux places en E.H.P.A.D. ou en Résidences Seniors renforce la nécessité d'un maintien à domicile adapté et renforcé. Parallèlement, les situations de fin de vie, plus nombreuses cette année, rappellent l'importance de développer des relais spécialisés et de mieux outiller les professionnels confrontés à des situations humaines particulièrement exigeantes.

Enfin, la pérennité du dispositif dépend plus que jamais d'un engagement renouvelé de l'État en faveur de l'évolution du modèle économique des Maisons relais. Dans un contexte d'inflation durable, l'équilibre financier demeure fragile, et l'exclusion persistante du Chaudron du conventionnement A.P.L., malgré son impact direct sur les résidents les plus précaires, continue d'accentuer les difficultés rencontrées. La Halte demeure néanmoins pleinement engagée auprès des publics vulnérables, fidèle à ses valeurs de solidarité et d'humanité, tout en appelant à un dialogue constructif et à une meilleure prise en compte des réalités du terrain ainsi que des contraintes budgétaires et structurelles qui pèsent sur le dispositif depuis plusieurs années.